

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

MARDI 07 MAI 2013

* * * * *

L'an deux mil treize, le mardi sept mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents : Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge NOUVIAN Claude CARON Bernard, DEMARQUE Francis.

Absents excusés :

REMY Jean-Jacques qui donne pouvoir à NOUVIAN Claude
LEQUEUX Jean-Paul qui donne pouvoir à KOCK Francis

Absents non excusés :

LEJA Jean-Pierre
JOLY Cyrille

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Mr Le Maire informe l'Assemblée que le seuil retenu pour les prochaines Élections est fixé à 1 000 habitants, ce qui exempt la notion de parité et la liste bloquée.

MARCHE PUBLIC : Salle polyvalente chauffage - Validation de l'entrepreneur :

Mr Le Maire donne connaissance à chaque conseiller de la décision de la commission d'appel d'offres réunie ce jour pour valider l'entreprise retenue à l'issue de l'analyse des plis par la société DE MARNE Eric.

- Trois sociétés ont répondues à l'offre :
 - Sté LOCHERON pour un montant de 41.215,39 €
 - Sté MORIN WANDERPEPEN pour un montant de 52.846,58 €
 - Sté MAUPRIVEZ candidature non retenue pour cause de dossier non conforme.

Après analyse des différents critères demandés et attendus, le maître d'œuvre propose de retenir la Sté LOCHERON pour une proposition classée mieux disante. La commission d'appel d'offres vote à l'unanimité pour cette entreprise. Le conseil municipal valide le choix de la commission.

Mr le Maire informe l'assemblée que l'économie réalisée par cet appel d'offres permettra d'effectuer l'achat du véhicule.

Adhésion à l'Useda : commune de Bohain :

Suite à l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Bohain à l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA).

Rajout à l'ordre du jour :

Vote du compte de gestion :

Mr le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion est validé par la Trésorerie et ne laisse apparaître aucune notification d'erreur sur les comptes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Compte de gestion.

Logiciels Mairie :

Mr le Maire expose à l'assemblée la nécessité de mise en place de la dématérialisation des données administratives, suite à la réunion d'information faite par la Dgfp (direction générale des finances publiques). Mr le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothee, secrétaire de mairie, qui était présente à cette rencontre. Elle explique qu'à partir de janvier 2015, toutes les communes devront être équipées informatiquement pour assurer la dématérialisation. La compatibilité des logiciels actuels détenus par la commune ne le permet pas. Elle donne connaissance à l'assemblée de 2 devis pour l'installation de nouveaux logiciels ainsi que la maintenance sur 3 années :

- Magnus (logiciel actuel) propose e-magnus. De nouveaux logiciels sont annexer comme le cimetière, la facturation cantine, différents certificats pour le bon fonctionnement des logiciels. Formation selon le devis (environ une semaine) si besoin la ½ journée complémentaire est à 340 €. Assistance téléphonique illimitée. (société basée à Toulouse) Contrat de 3 ans avec tacite reconduction.
- JVS Système : une logithèque de 30 logiciels accessibles, une formation illimitée, assistance sur site (société basée en châlons en champagne) et téléphonique illimitée, un interlocuteur privilégié, remplacement d'une secrétaire en cas d'absence – contrat de 3 ans avec non reconduction tacite.

	1ere année	Année suivante	Montant sur 3ans
Magnus	7.891,21	1.966,88	11.824,97
Jvs système	5.206,18	3.742,29	12.690,76

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de JVS Système.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Emploi d'avenir : des nouvelles directives concernant la mise en place de ce contrat : 35 heures possibles, avec prise en charge de 75 % par l'état et de 10 % soit par le conseil régional soit par le département. Une formation qualifiante est obligatoire. Aucune obligation d'embauche à l'issue des 3 ans de contrat. Ce contrat est accessible aux jeunes de moins de 26 ans.
- Poste d'agent de maîtrise : de la réussite de Mr CROQUET Bruno à l'examen professionnel en tant qu'agent de maîtrise. Mr le Maire explique que la création du poste doit être validée en procédure interne par la CAP, du centre de gestion en décembre, mais il demande à l'assemblée son aval pour la création du poste. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette création de poste.
- A.S.B.L : du dossier de demande de subvention pour 2013. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser 1.000 €uros de subvention et accepte également la journée supplémentaire de location gratuite de la salle polyvalente les mardis pour la mise en place d'une activité country.
- Ecole : de la demande de l'école primaire pour la prise en charge du transport scolaire pour une sortie à la patinoire de Laon. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité d'assurer cette dépense pour un montant de 263,19 €. La coopérative prendra en charge les entrées.
- CCVA : de la réunion du comité de pilotage concernant le vote du CDDL le 17 mai à 16 h 00. Il demande à Mr NOUVIAN de le représenter. Mr Nouvian accepte.

- Formation : de 2 formations proposées par l'union des maires et demande aux personnes intéressées de se faire connaître au secrétariat afin de procéder aux inscriptions.
- Chasse : de l'assemblée générale le samedi 25 mai à 10 h en mairie.
- Rallye touristique : que l'association « alpine gordini club de champagne » passera sur Brancourt le samedi 06 juillet dans la matinée.
- Commission d'impôts : que la réunion de la commission se réunira le jeudi 27 juin à 18 h 00.

Mr le Maire donne la parole à :

Mr DEMARQUE Francis informe de la réunion de la commission voirie et expose à l'assemblée des différents projets pour la sécurisation du quartier de la Rue de la Prairie et de la cité Bellevue, concernant la limitation de vitesse et la protection des 2 écoles :

- Installation d'une zone de 30 km/h dans cette partie du village.
- Mise en place de cousin berlinois : avant l'école maternelle et juste après la mairie. Une demande de devis pour l'installation d'un grand ralentisseur goudronné va être demandé également.
- Mise en place d'un stop : au croisement de la rue de la prairie et de Bordet en descendant et au croisement de la rue de bordet et de la rue de la croix blanche (face à la mairie).
- Mr LEQUEUX Jean-Paul s'est chargé d'établir des devis concernant l'achat des panneaux nécessaires.
- Il précise qu'il n'est actuellement pas possible de mettre en place un sens giratoire dans le centre de la résidence,

Il propose de faire une demande auprès de la voirie départementale pour l'installation d'un stop au croisement (face à l'agence immobilière), afin de stopper la vitesse des voitures venant de Coucy le château.

Mr le Maire propose de faire des demandes de subvention au titre des amendes de police. Un arrêté sera pris quand la signalisation sera installée.

Mr DEMARQUE demande à ce que les containers à verres soient nettoyés avant les beaux jours. Mr NOUVIAN se charge de faire remonter la demande au SIRTOM.

Il montre également le nouveau projet d'expansion du centre des loisirs qui regroupera la maison de la communication, des jouets et accueil des jeunes, sur la commune d'Anizy le Château, validé par la communauté de communes pour un montant de 1.000.000 d'euros.

Séance levée à 21 h 10

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis